

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

529 du 21 novembre 2013

● **39^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL**

- Inscription 39^{ème} Congrès FNIC P. 3-4
- Fiche de candidature du syndicat P.5

● **SALAIRES**

- Pour une autre revalorisation du SMIC P. 6-8

● **SOCIÉTÉ**

- Position FNIC-CGT sur le contrat d'études prospectives du raffinage P. 9-11

● **INTERNATIONAL**

- Grève victorieuse dans le pétrole au Brésil P. 12-13

● **VIE SYNDICALE/ORGA**

- Plan de travail syndicalisation P. 14-15

● **CHÂTEAUBRIANT**

- Intervention de Thierry LEPAON Secrétaire Général de la CGT P. 16-19

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0318S06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.



CGT

Île
de
Ré

39^{ème}

Industries
Chimiques

Congrès

Fédéral

31 mars - 4 avril 2014



◆ Inscription 39^e Congrès FNIC

Île de Ré du 31 mars au 4 avril 2014

Vous trouverez, ci-dessous, le bulletin d'inscription pour participer au Congrès.

Les prix comprennent :

1. La participation aux frais de tenue du Congrès (infrastructures et aménagements),
2. La soirée fraternelle (avec repas et spectacle),
3. La pension complète (petit déjeuner, déjeuner, diner) du lundi midi au vendredi midi inclus,
4. Les hébergements pour 4 nuits (du lundi au vendredi).

NB : Pour ceux qui choisiront la formule « sans hébergement », le prix comprend uniquement les points 1 et 2, ainsi que les 5 déjeuners (du lundi midi au vendredi midi) sur place.



HEBERGEMENTS : les hébergements se font en gîtes et bungalows comprenant tous des couchages en pièces séparées.

Les capacités du village ne nous permettent pas de vous proposer des hébergements individuels.

INSCRIPTION 39^{ème} CONGRES

SYNDICAT :

ADRESSE :

BRANCHE : 

NOMBRE DE DELEGUES À INSCRIRE :

MODE DE TRANSPORT à indiquer pour une bonne organisation

- ☐ VOITURE
- ☐ TRAIN

HEBERGEMENTS

☐	Sans hébergement	→	300 € (par participant) X..... =	
☐	Hébergement triple	→	350 € (par participant) X..... =	
☐	Hébergement double	→	430 € (par participant) X..... =	
☐	Arrivée le dimanche soir, supplément de	→	100 € (par participant) X..... =	
SOIT UN TOTAL À RÉGLER DE :				

☐ PARTICIPE AU SOUTIEN FINANCIER EN PRENANT EN CHARGE :

- ☐ Délégués de PME-PMI ou de nouveaux syndicats
- ☐ Membres du personnel administratif (430 € X nombre)
- ☐ Ou verse la somme de :

Pour que ces pré-inscriptions soient effectives, elles doivent être accompagnées des règlements correspondants à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX.



Vous trouverez ci-après , diverses informations pour vous rendre sur le Village Océanique (Ile de Ré), lieu du Congrès.

Accès train

TGV Paris / La Rochelle + navette bus pour l'île.

- Départ (Paris) 7h12 Arrivée (La Rochelle) 10h27 **Lundi matin.**
- Départ de la navette « **RÉ EXPRESS** » de la gare de la Rochelle à 10h55, arrêt au village océanique **à la demande du client** (comptez environ 40 minutes de voyage)

Accès route

Autoroute A10 sortie 33. Accès à l'île par le pont à péage (8 € A/R prix 2013) puis prendre direction "Itinéraire sud" / Ste-Marie en Ré. Après La Noue et le camping le Val de Loire, chemin sur la droite.

Paris : 480 km - Lyon : 590 km - Marseille : 845 km.

Hébergements



CANDIDATURE DU SYNDICAT

Document à retourner à la Fédération

Le syndicat : Téléphone :

Adresse :
.....

Entreprise :

Branche/Région/Groupe :

Propose la ou le camarade (nom, prénom, âge) :

☐ **AU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL**
(DIRECTION FÉDÉRALE)

☐ **A LA COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE**

☐ **AUX COLLECTIFS DE LA FÉDÉRATION:**

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Orga Vie Syndicale | ☐ Formation Syndicale | ☐ International |
| ☐ Collectif Comités d'entreprise | ☐ Histoire Sociale | |
| ☐ Protection sociale | ☐ Santé Sécurité Précarité Environnement | |
| ☐ Union Fédérale des Retraités | ☐ Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens | |
| ☐ Politique Revendicative | ☐ Collectif Fédéral Jeunes | |

Stages syndicaux suivis :

Responsabilités actuelles :

- ☐ Secrétaire Général du syndicat ☐ Membre du bureau syndical
☐ Commission Exécutive du syndicat

Catégorie professionnelle :

**Si le syndicat ne propose pas de candidat,
est-il possible d'assurer une activité au niveau de :**

- ☐ la région ☐ du pôle ☐ de la branche

Observations :
.....

Signature et cachet du syndicat :

◆ Pour une autre revalorisation du SMIC

POUR UNE AUTRE METHODE DE REVA- LORISATION DU SMIC



SMIC : **S**alaire **M**inimum **I**nterprofessionnel de **C**roissance

Une brève histoire du SMIC

Le SMIC a été créé suite aux grèves de 1968, remplaçant le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) mis en place en 1950. La loi lui attribue une double fonction :

- **Garantie de pouvoir d'achat,**
- **Participation au développement économique de la Nation.**

Sa revalorisation annuelle est fonction de trois éléments :

- **La hausse de l'indice des prix Insee hors tabac. Si l'inflation augmente de plus de 2 % en cours d'année, la revalorisation est automatique.**
- **La moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire brut moyen ouvrier (SHBO).**
- **Une décision discrétionnaire du gouvernement (« coup de pouce »).**

Ces objectifs ont été atteints : depuis la création du SMIC, le pouvoir d'achat du gain horaire brut a globalement augmenté au même rythme que la productivité du travail.

Vers une réforme des modalités de revalorisation

Le 18 avril 2012, François Hollande, alors candidat à la présidence, proposait que le SMIC soit « indexé sur les prix, mais en plus sur une part de la croissance ».

Parallèlement, le groupe d'experts du SMIC avançait ses propres propositions dans son rapport de 2012, esquissant une remise en cause plus fondamentale de la logique du salaire minimum.

Ils insistent ainsi sur le fait que « les niveaux de prix diffèrent fortement entre régions », suggérant une régionalisation du SMIC qui marquerait un retour aux zones de salaires qui existaient lors de la mise en place du SMIG.

Le rapport avance implicitement l'idée d'un « SMIC-jeunes », au motif que « l'insertion sur le marché du travail des moins de 25 ans est difficile », mais il va encore plus loin, en remettant en cause « le principe même d'une revalorisation automatique dépassant le simple maintien du pouvoir d'achat du salaire minimum ». Cela revient à remettre directement en cause la fonction du salaire minimum consistant à assurer la « participation au développement économique de la Nation ».

Enfin, le rapport soutient que le salaire minimum n'est pas un bon instrument de lutte contre la pauvreté, et qu'il vaudrait mieux recourir à « des politiques de revenus ciblées et efficaces pour lutter contre la pauvreté, comme le Revenu de Solidarité Active (RSA) qui tient compte du revenu et des situations familiales ».

Cet élargissement du débat conduit à évoquer sept arguments souvent avancés contre le SMIC.

Sept contrevérités sur le SMIC

1. **Le SMIC pèserait sur la compétitivité.** En 2011, cinq salariés payés au SMIC sur six travaillent pour le marché intérieur. Par ailleurs, les profits nets distribués par les entreprises (hors banques) représentent 13 % de leur masse salariale en 2011, contre 4 % au début des années 1980.
2. **Le SMIC découragerait l'emploi des bas salaires.** Entre 1993 et 1997, les exonérations de cotisations ont fait baisser le « coût du travail » en dessous de 1,6 fois le SMIC et la part des non qualifiés dans l'emploi a augmenté. Mais celle-ci a recommencé à baisser ensuite alors même que le coût relatif du SMIC restait inchangé. Par ailleurs, 450.000 emplois non qualifiés ont été créés durant la période des 35 heures et n'ont pas été supprimés ensuite.
3. **Le SMIC ne réduirait pas les inégalités.** Mais depuis 1998, l'OCDE (l'organisation des pays riches) reconnaît au contraire que dans un pays, plus la proportion de bas salaires est élevée, plus le salaire minimum est faible par rapport au salaire médian.
4. **Le SMIC ne protégerait pas de la pauvreté.** Là encore, les chiffres démontrent une liaison inverse entre le taux de pauvreté et le ratio SMIC/salaire médian.
5. **Les hausses du SMIC se diffuseraient au reste des salaires.** Les études récentes permettent plutôt de conclure à une faible diffusion des augmentations du SMIC. En outre, cet argument est contradictoire avec le suivant qui consiste à déplorer le tassement de la hiérarchie salariale. On ne peut dire à la fois que les hausses du SMIC se diffusent trop et qu'elles ne se diffusent pas assez.
6. **Le SMIC tasserait la hiérarchie des salaires.** On constate effectivement un « creux » dans la progression des revenus pour les trois déciles au-dessus des 10 % de salariés les moins rémunérés. Il faut mettre ce constat en relation avec la politique d'allègements de cotisations sociales qui a eu pour effet de créer une « trappe à bas salaire » en raison du barème de ces allègements qui sont les plus élevés au niveau du SMIC, puis dégressifs jusqu'à 1,6 fois le SMIC. Or, plus de la moitié des salariés se situent en dessous de ce seuil.

7. **L'indexation du SMIC sur le salaire ouvrier (SHBO) provoquerait de l'inflation.** Les faits contredisent cette affirmation gratuite. Depuis 2006, le pouvoir d'achat du SMIC a augmenté de 6,5 %, celui du SHBO de 5,7 %. Au contraire, ce mécanisme a un effet protecteur, en interdisant toute dérive à la baisse des salaires conventionnels dans les branches à bas salaires

Les nouvelles modalités de revalorisation

Le décret du 7 février 2013, réformant la revalorisation du SMIC, introduit deux modifications essentielles :

- La première est que « le SMIC sera désormais revalorisé sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et employés, et non plus des seuls ouvriers ». Le salaire des employés ayant augmenté moins vite que celui des ouvriers, cette nouvelle indexation serait donc moins favorable.
- La seconde modification stipule que la garantie de pouvoir d'achat sera désormais assurée par l'indexation du SMIC sur l'inflation mesurée pour les ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie. Le changement de l'indice de référence revient à reconnaître que l'indice Insee des prix n'est pas pertinent, ce que nous avançons depuis longtemps à la CGT (voir le dossier de la Voix des industries chimiques d'octobre 2012, intitulé « L'indice Insee, un indice pour les riches »). Si on avait utilisé ce critère durant la dernière décennie, le SMIC serait aujourd'hui plus élevé de 2,5 % (soit 28 euros par mois). Mais, le nouvel indice ne tient pas compte de l'évolution des franchises et déremboursements qui pèsent sur le reste à charge pour les patients.



Conclusion

Les nouvelles modalités d'indexation ne devraient pas changer qualitativement l'évolution à venir du SMIC.



Compte tenu de l'insuffisance actuelle du niveau du SMIC au regard des besoins des salariés qui le perçoivent, il faudrait remettre à plat la définition d'un salaire décent. Cette refondation renouerait avec la démarche initiale suivie lors de la mise en place du SMIC.

Pour éviter d'augmenter les inégalités salariales, une seconde amélioration possible consisterait, à instituer une règle de « coups de pouce » automatiques garantissant que le ratio SMIC/salaire médian (ou salaire moyen) ne puisse descendre en dessous d'une norme, par exemple de 60 %. Si celle-ci était fixée aux 2/3 du salaire médian, on pourrait même obtenir la disparition des bas salaires puisque telle est leur définition statistique.

Cette règle serait « euro-compatible », en ce sens qu'elle pourrait être généralisée à l'ensemble des pays européens, puisqu'elle définirait une norme commune, mais tenant compte en même temps des différences de niveaux de salaires entre pays. Elle pourrait ainsi limiter les pratiques de *dumping* salarial. Au moment où le projet d'un salaire minimum interprofessionnel progresse en Allemagne, une telle proposition mériterait d'être soumise au débat.

(D'après la lettre n°96 de l'IRES, Institut de Recherches Economiques et Sociales, 3^e trimestre 2013).

♦ Position FNIC-CGT sur le contrat d'études prospectives du raffinage 2013

Position de la **F**édération **N**ationale des **I**ndustries **C**himiques **CGT** sur le rapport final du contrat d'études prospectives du raffinage 2013.

Le 22 juin 2011, le ministre de l'industrie de l'époque, monsieur Besson, clôturait la table ronde du raffinage obtenue par la CGT lors du conflit des raffineries du groupe Total, de février 2010. Une semaine de grève pour s'opposer à la fermeture de la raffinerie des Flandres et, plus largement, pour la défense de l'outil de raffinage, une fois encore gravement menacé par les logiques financières des entreprises pétrolières (pour preuve à la suite de la raffinerie des Flandres, la décision du groupe Petroplus de fermer la raffinerie de Reichstett).

La fermeture de ces deux sites a eu pour effet recherché par les majors, de faire remonter les marges de raffinage européennes et, par voie de conséquence, leurs profits en compensant intégralement la production notamment de distilla par des importations de produits raffinés provenant d'autres parties du monde non soumises aux mêmes règles sociales et environnementales.

En clôture de cette table ronde le gouvernement de l'époque présenta un plan d'action axé non pas sur la préservation et le développement par l'investissement de l'outil de raffinage existant mais, bien au contraire, destiné à développer et à sécuriser l'approvisionnement du pays en produits raffinés, n'hésitant pas d'ailleurs à prétexter les enseignements des effets de la grève des raffineries françaises d'octobre 2010 contre la réforme des retraites.

Toutes les pistes de réadaptation du raffinage par rapport au marché dont le plan d'investissement de l'Institut Français du Pétrole, de 2,2 milliards, destiné à permettre de réduire de moitié les importations de gazole et exportations d'essence du pays a été balayé d'un revers de main.

Ce choix politique, au sens large de l'importation des produits raffinés, au détriment de l'outil industriel, de l'emploi, et de l'activité économique des bassins, n'a pas été remis en cause par la nouvelle majorité présidentielle, bien au contraire. Pour preuve, deux autres raffineries sont aujourd'hui arrêtées et en passe d'être fermées définitivement et vidées de leurs salariés (celle de Petroplus Petit Couronne et de Lyondell Basell Berre mises sous cocon ramenant les capacités de raffinage à 69 MT contre 98 précédemment pour un marché intérieur de 76,4 MT - chiffres CPDP 2012).

Alors que plusieurs propositions de reprises solides ont été déposées, aucune n'a été retenue par les tribunaux de commerce, ni soutenue dans les faits par le ministère de l'industrie et du redressement productif.

La CGT consolidera son argumentation par ces quelques chiffres : les importations de gazole s'élevaient à 18,1 MT en 2011, et 23,4 MT en 2012 (+ 14 %), contre 14,7 en 2007. Plus globalement, l'importation des produits raffinés se monte à 41,5 MT en 2011, et 43,7 MT en 2012 (+ 5,3 %), contre 38 MT en 2009. Ces chiffres montrent clairement que le pays est, non pas sur capacitaire comme le déclare l'UFIP, mais sous capacitaire, sous capacité aggravée par l'inadéquation de l'outil par rapport à un marché fortement diésélisé.

Cette inadéquation de l'outil de raffinage reste de la seule responsabilité des gouvernements successifs au regard de la politique fiscale, d'une véritable vision en termes de politique industrielle nationale, mais également de la responsabilité des Majors pétroliers qui ont refusé d'investir dans des unités de conversion au profit de l'importation de gazole disponible sur les

marchés issus des raffineries principalement de la zone Est Europe, mais également d'autres parties du monde (Inde, Pays du Golfe...) issues de raffineries auxquelles certains groupes pétroliers participent financièrement dans leurs constructions s'offusquant de toute idée de délocalisation de l'outil. Importation qui pose la question de l'empreinte carbone liée au transport, transport dont le coût est 50 % plus élevé que celui du pétrole brut.

Comment peut-on aujourd'hui accompagner les pétroliers dans cette casse industrielle et sociale eux, qui par choix, ont orienté l'outil à fort rendement essence avant 1980, fait l'économie de plusieurs centaines de millions d'euros en privilégiant depuis l'importation de gazole à l'investissement industriel ?

Ce contrat d'études prospectives fait partie du plan Besson, la CGT n'en est pas signataire mais a participé activement aux travaux et a vu juste sur sa finalité. C'est un outil destiné à accompagner, avec des fonds publics, les pétroliers dans de nouvelles fermetures de capacités de raffinage, d'ailleurs plusieurs d'entre eux, par voie de presse, ne s'en cachent même plus. Total vient d'annoncer l'arrêt définitif du vapocraqueur de Carling en 2015 et son PDG confirme que des réductions de capacité de raffinage sont à l'ordre du jour sans préciser quels sites seront visés.

En avril 2012, un rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable, dans ses conclusions remises au gouvernement, qualifiait de préoccupante la situation du raffinage français au regard du risque de caler la capacité raffinage au niveau de la demande du produit le moins demandé (l'essence) et de pourvoir aux compléments par des importations, considérant comme vraisemblable que cette stratégie était en cours de concrétisation par les groupes. Dans ce même rapport, il est fait état que certaines des neuf raffineries restant aujourd'hui auront fermé faisant en parallèle le constat que les fermetures de raffineries contribuent à dégrader encore davantage le solde commercial national.

Il est donc clairement établi que l'immobilisme des gouvernements successifs pour défendre l'outil de raffinage est en fait un choix politique délibéré à savoir celui de rendre le pays dépendant de l'importation de produits raffinés.

Lors de la conférence environnementale, du 20 septembre dernier, le Président de la République a fixé comme objectif une réduction de 30 % de la consommation nationale d'énergie fossile, d'ici

2030, renvoyant à la recherche et à qui veut bien l'entendre, les solutions techniques et industrielles pour atteindre l'objectif.

Si la CGT est bien évidemment consciente de la nécessité d'une transition énergétique, que ce soit pour préserver la ressource en pétrole brut pour les générations futures ou pour la lutte contre le réchauffement climatique, encore faut-il que ceci repose sur des bases scientifiques et minières solides, ce qui est loin d'être le cas et afin de préparer cette transition dans le temps, d'une manière responsable. Pour la CGT, celle-ci nécessite un véritable débat de société démocratique, bien loin des calculs électoralistes d'appareils ou de majorités présidentielles.

Dans ce registre, la CGT considère comme totalement irresponsable la position prise par les deux gouvernements successifs vis-à-vis des gaz et huile de schiste. La CGT rappelle sa position à savoir :

- Interdiction de la fracturation hydraulique mais autorisation de forage d'évaluation de la ressource puis, dans un troisième temps, au regard de cette évaluation, le lancement de programmes de recherche sur des procédés d'extraction assurant toutes les garanties pour l'environnement. La CGT par ailleurs demande au gouvernement de se positionner sur la concurrence déloyale de l'exportation prochaine sur le continent européen de bases pétrochimiques provenant des États-Unis, alimentées par les gaz de schiste, subventionnées par le gouvernement fédéral à hauteur de 58 milliards de dollars.

En effet, dans ces conditions on comprend d'avantage pourquoi les vapocraqueurs aux USA seraient environ 30 % plus compétitifs que les nôtres ! Ces fonds publics contribuent à accroître la compétitivité de ses productions. Faire la politique de l'autruche sur cette question des gaz de schiste c'est purement et simplement hypothéquer l'avenir des générations futures et engendrer des fermetures de sites et destructions d'emplois.

Ce contrat d'études prospectives financé par 120 000 € de fonds publics et 120 000 € issus de la branche professionnelle prélevés sur la formation professionnelle, ne répond que très partiellement au cahier des charges préalablement établi. Aucune étude, ou mieux, proposition de développement industriel, aucune remise en cause des choix politiques du gouvernement et de la stratégie des entreprises, bien au contraire, puisque que le cabinet Alixio n'hésite pas à considérer que c'est le scénario du déclin du raffinage qui est le plus vraisemblable.

La CGT s'interroge d'ailleurs fortement sur le départ en cours d'étude de deux chefs de projet dont l'une a rejoint les sphères ministérielles. La CGT est donc en droit d'apporter les plus grandes réserves sur sa neutralité.

La CGT réaffirme que le pétrole, avant d'être une énergie, est avant tout une matière première pour de nombreuses industries (pharmacie, phytosanitaire, chimie, pétrochimie...) C'est donc en termes de réponse aux besoins économiques et sociaux dans les territoires que des centaines de milliers d'emplois, directs et indirects, sont concernés (services publics compris), les sources de l'Ufip évaluant que les 13 000 emplois directs et 40 000 emplois indirects en 2011 dans le secteur du raffinage ne sont, en fait, qu'une partie des enjeux.

Suite aux monographies territoriales, le rapport laisse entendre qu'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pourrait permettre, à travers des passerelles sectorielles, le reclassement des personnels des raffineries. La CGT ne cautionne pas cette illusion pour trois raisons :

Tout d'abord parce que les emplois d'une raffinerie fermée sont des emplois détruits et que, d'autre part, à l'exemple de l'agroalimentaire des différences énormes de qualifications et de rémunérations existent avec le pétrole.

D'autre part, les fermetures déjà opérées ou celles envisagées sont pour la CGT économiquement, socialement et socialement injustifiées.

Par ailleurs, le constat est sans appel sur les faibles impacts en termes d'emplois, des plans de revitalisation industriels, officiellement affichés. Le rapport d'ailleurs se borne à faire un comparatif réducteur des différentes conventions collectives en occultant le volet qualifications et classifications.

C'est pourquoi la CGT est également très réservée sur la création de CQP multi branches, sans intégration d'une grille de classifications et de rémunérations, de minima branche dont le premier coefficient doit être le SMIC que la CGT revendique par ailleurs à 1700 €.

Pour la CGT, il est urgent que tout ce qui touche à l'énergie soit mis sous contrôle public. Il est anormal que l'on ait laissé, à l'exemple de Shell, vendre ces raffineries à une société comme Petroplus non adossée à un amont pétrolier.

La CGT dénonce le discours de la branche patronale concernant les marges de raffinage laissant entendre que les investissements ne peuvent être financés au regard de leur faible niveau. Or, des profits colossaux sont faits sur l'amont pétrolier et, dans une moindre mesure, sur une partie de l'aval pétrolier, le raffinage étant pris en tenaille entre ces deux activités. Il faut donc avoir une vision globale pour apprécier la situation économique.

La constitution d'un pôle public de l'énergie serait une partie de la réponse à apporter, associée à des droits nouveaux d'intervention des représentants du personnel pour peser sur la stratégie des entreprises.

La CGT revendique, d'autre part, non pas une énième taxe s'apparentant à du protectionnisme mais à une compensation reposant sur la valeur sociale du travail, s'exprimant par la différence du coût de production du produit raffiné d'importation de celui produit sur le territoire national, contribution devant servir à financer la protection sociale et à rendre l'importation économiquement injustifiée.

La CGT revendique la mise en œuvre du plan d'investissement présenté par l'IFP lors de la table ronde du raffinage afin de réduire nos importations de gazole ce qui aurait pour effet également de contribuer au rééquilibrage de la balance commerciale (construction d'hydrocraqueurs....).

Par ailleurs, il n'est pas acceptable d'entendre les pétroliers qualifier de vétuste un outil de raffinage qu'ils ont eux-mêmes laissé se dégrader en générant, en parallèle, des profits mirifiques annuellement.

La CGT affirme que si l'on regarde globalement ce que sont les résultats économiques du pétrole (du puits à la pompe) on a largement les moyens d'investir en produisant propre et en sécurité, afin de répondre aux besoins des populations et, plus largement, de l'ensemble de nos territoires.

♦ Grève victorieuse dans le pétrole au Brésil

Les employés du secteur pétrolier brésilien obtiennent **une augmentation de 8,56 %** de leur salaire, grâce à un nouvel accord collectif de travail 2013-2015, signé lundi 28 octobre 2013 par le syndicat FUP.

Les employés du secteur pétrolier brésilien obtiennent une augmentation de 8,56 % de leur salaire, grâce à un nouvel accord collectif de travail 2013-2015, signé lundi 28 octobre 2013 par le syndicat FUP (Fédération Unique des Pétroliers, affiliée à la principale centrale syndicale) et le groupe pétrolier public Petrobrás. Le texte est signé à l'issue d'une semaine de grève et de manifestations, parfois violemment réprimées, contre la mise aux enchères de l'exploitation d'un important gisement pétrolier offshore, remporté notamment par Total. Dans ce cadre, la FUP a obtenu la création d'un fonds de garantie pour les salariés d'entreprises sous-traitantes.



Le nouvel accord collectif régissant les conditions de travail dans le secteur pétrolier brésilien est

signé une semaine après la mise aux enchères, sous tension, de l'énorme champ pétrolier présalinifère de Libra, au large du sud-est du Brésil, à 7 kilomètres de profondeur. 1 100 soldats et policiers étaient mobilisés contre les 300 manifestants réunis dans le quartier aisé de Barra da Tijuca, à l'ouest de la ville, où se déroulait la vente aux enchères.

Entrée de groupes étrangers comme exploitants.

Susceptible, à elle seule, de faire croître de 75 % la production de pétrole du pays d'ici cinq ans, la concession du gisement a été remportée pour un montant de 15 milliards de réals (5 milliards d'euros) par l'unique consortium candidat à la mise aux enchères organisée par le gouvernement. Le groupement est composé de cinq pétroliers :

- ▶▶ Petrobrás (40 %),
- ▶▶ Le français Total , l'anglo-néerlandais Shell (20 % chacun),
- ▶▶ Ainsi que les chinois CNOOC et CNPC (10 % chacun).

Les syndicats voient dans l'opération une forme de privatisation de cette ressource naturelle, ainsi qu'une perte de souveraineté nationale du fait de l'entrée, pour la première fois, de groupes étrangers en tant qu'exploitants dans le secteur, quand bien même Petrobrás reste opérateur principal du gisement.

Fonds de garantie pour les salariés « sous-traités ».

La FUP se félicite d'avoir « politisé l'une des campagnes les plus emblématiques de ces dernières années ». La dernière remontait à 1995, lorsque le président social-démocrate Fernando Henrique Cardoso projetait justement de privatiser Petrobrás. Le syndicat avait empêché ce projet à l'issue de 32 jours de grève.

Les différentes assemblées syndicales ont approuvé l'accord collectif « avec une moyenne de 80 % », estime la FUP. Outre une revalorisation salariale réelle moyenne de 2,07 % – Petrobrás avait proposé une hausse de 7,68 %, passée à 8,56 % à l'issue de la grève –, **la FUP a obtenu la création d'un fonds de garantie pour les salariés d'entreprises sous-traitantes du pétrolier.**

Petrobrás peut désormais exiger de celles-ci le dépôt d'un montant représentant jusqu'à 5 % de la valeur du contrat de sous-traitance pour financer, en cas de défaillance, les cotisations sociales et patronales de ces salariés. Ce dépôt restera valable deux mois après la fin du contrat.

Cette avancée est qualifiée de « fondamentale » par la FUP pour « fortifier la lutte du mouvement syndical brésilien » contre la proposition de loi 4330 destinée à développer la sous-traitance au Brésil.

Avancées pour les retraités.

Le syndicat se félicite également de plusieurs avancées pour les retraités de l'entreprise, dont la fin « d'un litige historique » avec Petrobrás concernant le niveau moyen des salaires, fixé inégalement à la baisse dans le cadre des accords de travail conclus en 2004, 2005 et 2006. La FUP a obtenu l'harmonisation à la hausse des niveaux de salaires pour ces trois années, permettant aux retraités de toucher désormais un même niveau de pension pour ces années.

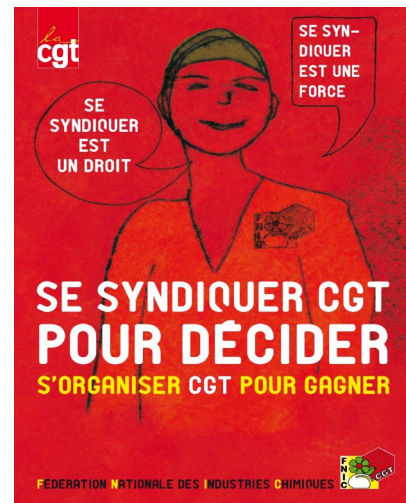
L'accord garantit encore l'AMS (Assistance Médicale Supplémentaire), mutuelle de Petrobrás « à des coûts accessibles », aux retraités de sa filiale transports (Transpetro) ainsi qu'aux salariés de celle dédiée aux biocarburants (Petrobrás Biocombustível) jusqu'à juin 2014. Cette assistance médicale est financée à hauteur de 70 % par Petrobrás, le reste étant à la charge des bénéficiaires.

Enfin, seul l'équivalent de la moitié des jours de grève devra être travaillé par les salariés.



♦ Plan de travail syndicalisation

**FAIRE DE LA
SYNDICALISATION
NOTRE PRIORITE.**



La situation orga/vie syndicale de la Fédération n'est pas déconnectée de la situation générale, questionnement sur la lisibilité de la stratégie CGT, repli sur soi de nos syndicats, tout cela a un effet néfaste sur la qualité de vie de nos syndicats. A deux mois de la clôture des règlements 2012 à CoGéTise, il nous semble important de, non seulement, solder l'année 2012 et 2013, mais aussi de travailler au renforcement de notre Fédération et de la CGT. L'enjeu est de retrouver, voire, de dépasser notre nombre d'adhérents de l'année 2010 (25200 adhérents).

Il est donc de la responsabilité de chaque syndicat de se mettre à jour de ses cotisations.

Toutes les initiatives CGT doivent être un temps fort pour travailler au renforcement. Pour cela, nous devons mettre en place un plan de travail qui doit permettre à chaque syndicat, avec ses syndiqués, d'aller à la rencontre des salariés afin de leur proposer l'adhésion, quelles que soient leurs catégories. (O/E, ICTAM, Futurs Retraités).

Combien de fois avons-nous pris cet engagement ? Force est de constater que la question de l'adhésion n'est pas au cœur de notre démarche syndicale, au-delà de nos discussions de congrès. L'enjeu est bien de dépasser les constats, les débats généraux, pour construire dans la durée une politique de renforcement de notre Fédération. Il nous faut convaincre tous les syndiqués et militants de la nécessité d'en faire une de leur priorité.

Faire de la syndicalisation au quotidien, c'est :

- Proposer l'adhésion.
- Organiser nos syndiqués.
- Entreprendre des initiatives dans l'entreprise pour se renforcer, mais aussi dans les entreprises où la CGT n'est pas présente.

Comment prenons nous en charge les différentes tâches qui nous permettent d'aller à la syndicalisation ? Comment pouvons-nous améliorer cette prise en charge ? Soyons clairs, il n'y a pas de recettes miracles. Cela passe surtout par une ambition collective de faire de la syndicalisation un axe politique majeur dans notre activité syndicale au quotidien, pour construire dans chaque syndicat un plan de syndicalisation.

Exemple de plan de travail :

➔ Etablir la carte d'identité du syndicat ou de la section syndicale :

- Les différents services ou ateliers de l'établissement, de l'entreprise, du groupe.
- Le nombre de salariés par services, ateliers.

- Leur catégorie (O/E, ICTAM, futurs retraités).
- La cartographie de nos syndiqués.
- La représentativité de la CGT.

➔ Se fixer des objectifs concrets de renforcement :

- Dans les services, ateliers où la CGT est implantée, et là où nous ne sommes pas.
- Des objectifs quantitatifs par services, ateliers, mais aussi par syndiqués (nombre d'O/E, ICTAM, Futures retraités).

➔ Définir les actions à mener par services, ateliers :

- Contacter collectivement ou individuellement les salariés. (Assemblées Générales, distributions de tracts, initiatives de mobilisations).
- Répartir les tâches dans le syndicat.
- Définir un calendrier pour établir le temps consacré au renforcement.
- Mesurer les avancées ou les difficultés.
- Faire connaître les résultats aux syndiqués, aux organisations professionnelles et territoriales, en répondant aux questionnaires orga/vie syndicale.
- Utiliser le matériel disponible à la Fédération (Affiches, tracts, argumentaires).
- Faire de la formation des nouveaux et anciens syndiqués une obligation.

Avec qui ?

Les syndiqués, les militants, les élus et mandatés, en désignant un camarade animateur de la vie syndicale pour impulser le plan de travail collectivement.

Ne pas hésiter à solliciter les organisations : Fédération, UL, UD.

Dans les autres entreprises sous-traitantes ou dans notre secteur géographique :

- Faire un état des lieux de nos forces organisées dans la région, le département, la zone industrielle en lien avec les UL et les UD.
- Recenser les déserts syndicaux afin de cibler les entreprises de nos professions ou d'autres secteurs toujours en lien avec l'interprofessionnel, UL, UD.
- Organiser des campagnes de parrainages en allant à la rencontre des salariés de ces entreprises, en s'appuyant sur nos forces organisées dans le bassin d'emplois (syndicats, UL, UD).
- Se fixer des objectifs atteignables et mesurables qui soient la propriété des syndiqués, militants, et du syndicat.

Ce plan de travail est un guide pour donner l'ambition et la volonté de renforcer notre CGT.

Les débats préparatoires du 39^{ème} congrès doivent nous servir à aborder la syndicalisation et le renforcement comme un fonctionnement au quotidien de tous nos syndicats.

S'organiser



Se syndiquer à



pour décider !

pour gagner !

♦ Intervention Châteaubriant

Châteaubriant – 20 octobre 2013

Intervention de Thierry LEPAON

Secrétaire Général de la CGT.

Mesdames et Messieurs les membres de l'association,
Avec une pensée particulière pour notre chère Odette,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis, Chers Camarades,



Nous voici à nouveau devant vous, les 27 martyrs de Châteaubriant, les 16 de Nantes et les 5 du Mont Valérien.

Honorer votre mémoire toujours vivante, celle des fusillés de Souges, de la Blisière, des 82 de Nantes et celle de tous les fusillés de la Résistance, c'est reconnaître notre dette.

Mais nous venons aussi à vous pour nous ressourcer et nous projeter.

Ce lieu et votre sacrifice nous parlent d'avenir.

Ils nous disent que l'avenir vient de loin.

Ils nous parlent d'espoir, de la grandeur de l'homme, de sa dignité, du courage.

Ils nous disent qu'un pays peut sombrer et qu'il peut se redresser.

Ils nous rappellent qu'au plus profond du gouffre des femmes et des hommes n'ont pas renoncé et que la force de leurs convictions, la force collective du peuple ont vaincu la force brutale de la barbarie.

Au moment où tout peut sembler perdu, tout peut renaître.

Ainsi le martyr de nos camarades et frères, ce 22 octobre 1941, eut une immense portée, un immense retentissement.

Bravant l'occupant, dès le dimanche suivant, clandestinement, les Castelbriantais, vinrent fleurir l'emplacement des poteaux d'exécution.

La terreur que voulut imposer l'occupant et ses valets se retourna contre eux.

L'ennemi se dévoila. L'esprit de résistance et d'union grandirent progressivement.

Les 27 résistants fusillés ici tombèrent pour la France et sa libération. Ils ont contribué à rassembler en un combat terrible toutes les forces qui avaient en commun de refuser la défaite, la collaboration, l'esclavage, l'avilissement. Ainsi, dès sa naissance, la Résistance fut à la fois formidablement diverse et constitua un tout.

Appuyés contre le ciel, vous avez refusé les bandeaux et avez regardé votre mort en face.

C'est sous ce regard que nous nous plaçons maintenant avec reconnaissance et humilité.

La grande interrogation des hommes de progrès des générations qui n'ont pas connu la guerre, la question qui nous étreint et nous serre le cœur reste : "Mais qu'aurais-je fait à leur place, aurais-je eu le courage ?"

Ainsi résonne en nous la phrase de Guy Môquet **"Les copains qui restez ! Soyez dignes de nous les 27 qui vont mourir !"**

Si nous venons vers vous, c'est donc aussi pour regarder en nous-mêmes afin d'être dignes de vous.

C'est le sens de cette cérémonie et de l'engagement de la CGT depuis le début.

C'est cet engagement que nous renouvelons ici et que nous continuerons.

Ce sont nos valeurs, c'est notre histoire.

Dans une France occupée, trahie et effondrée, le mouvement ouvrier pourtant affaibli, gravement divisé et désorganisé, a su trouver la force pour s'opposer, montrer le chemin et ouvrir des voies nouvelles.

Son action prolongeait les luttes commencées bien avant l'invasion nazie.

La féroce répression qu'il subissait sous la botte de l'occupant avait commencé plusieurs mois auparavant, en particulier à partir de novembre 1938.

Son engagement dans le combat patriotique continuait le combat de classe, les années de feu et de sang en 1934 – 1935, sa lutte contre le fascisme et son engagement pour la République espagnole.

Dans la rue et aux portes des usines, durant ces années, nombre de salariés et de dirigeants syndicaux s'étaient opposés et affrontés aux forces fascistes et réactionnaires.

A l'inverse, le patronat fit le choix de la défaite.

Il mit en application, pendant l'occupation, ce qu'il murmurait avant : "Plutôt Hitler que le Front populaire".

L'industrie, la finance, l'appareil de production furent mis au service de l'ennemi.

La bourgeoisie et le patronat touchèrent les bénéfices et les dividendes.

Si les balles qui abattirent les résistants furent allemandes, la liste fut française.

Pierre Pucheu, Ministre de l'intérieur de Vichy, l'homme du Comité des forges, de la banque Worms, écrivit les noms.

Ce fut un choix délibéré, un acte politique, l'expression de la haine de classe, un gage donné à l'occupant.

Il n'y eut ni rafle précipitée, ni affolement mais un froid calcul politique et bureaucratique.

Cela faisait déjà un an qu'ils avaient été raflés, arrêtés, internés à Aincourt, emprisonnés à Poissy, Clairvaux ou ailleurs avant d'être transférés à Châteaubriant.

A l'intérieur même du camp ils avaient eu le temps, le courage et la force collective de s'organiser, de s'instruire, de se cultiver, de résister, simplement de vivre.

Ils étaient classés politiques, résistants politiques ; c'est pour cette raison qu'ils furent choisis, prélevés et offerts à l'ennemi par les collaborateurs et les traîtres.

Pucheu les connaissait bien ces hommes, ces dirigeants de fédérations, ces militants syndicalistes et communistes: TIMBAUD, POULMACH, GRANET, VERCROYSES, CHARLES MICHELS, GRANDEL, PILLET, PERROUAULT.

Ils avaient participé aux grandes conquêtes sociales de 1936, lutté, négocié et arraché au patronat des avancées sociales considérables.

Le misérable calcule : il sait combien d'années de luttes quotidiennes sont nécessaires pour former des dirigeants de fédérations syndicales ouvrières.

Inscrire ceux-là en première place, c'est amputer la classe ouvrière.

Il sait aussi que frapper la jeunesse c'est priver d'avenir.

Or, c'est justement pour son avenir qu'aujourd'hui comme hier la jeunesse se bat.

Son enthousiasme, son engagement, sa soif d'idéal sont les meilleures garanties de progrès social, de construction d'une société dynamique et ouverte. 5 des fusillés de Châteaubriant ont moins de 22 ans.

10 des 16 de Nantes ont moins de 23 ans.

Ils payent tous pour l'héroïsme d'une jeunesse qui avait su braver l'ennemi, commencé à s'organiser et manifester dès les 8 et 11 novembre 1940.

Pucheu continuait ainsi sauvagement l'œuvre d'une bourgeoisie ivre de revanche après les concessions faites sous la contrainte des luttes en 1936.

Elle avait déjà commencé à assouvir sa vengeance et mis, depuis plusieurs années, tous ses moyens et ceux de l'État pour tenter de briser le mouvement ouvrier.

Pourtant, malgré les risques, la répression et les trahisons, dès l'automne 1940, les Comités populaires dans les entreprises de la métallurgie, du bâtiment, de la chimie, à la SNCF, dans le métro, à l'Opéra permettent de poursuivre l'action.

Ils sont le levain.

Dans le pays occupé, ce furent des milliers d'actes quotidiens, des gestes en apparence bien minimes et bien modestes, pourtant terriblement dangereux, qui lentement forgèrent l'esprit de résistance.

Ils précédèrent de grandes initiatives et se conjuguèrent à des actions de masses ou d'éclat.

Ici, des doigts agiles écrivirent sur les murs de nos villes, là des milliers de mains expertes grippèrent la machine de guerre nazie et sabotèrent la production de guerre, plus loin des tracts furent distribués, notre vie ouvrière clandestine, le journal de la CGT, fut reproduite et passa de main en main dès janvier 1940.

Grèves et arrêts de travail, prises de parole dans les usines se succédèrent.

100 000 mineurs du Nord et Pas-de-Calais furent impliqués dans la grande grève de mai-juin 1941.

La répression fut terrible, avec des centaines de militants arrêtés, emprisonnés, fusillés, déportés.

On comprend ainsi la phrase de François Mauriac: « Seule, dans sa masse, la classe ouvrière est restée fidèle à la patrie profanée ».

C'est ce vaste mouvement revendicatif pour l'augmentation des salaires, pour le pain, du savon, du travail, l'amélioration du ravitaillement, contre l'augmentation des heures de travail qui peu à peu forgea l'unité.

Revendiquer au quotidien a été une des voies de constitution de la résistance.

L'ensemble trace le chemin à suivre aujourd'hui dans d'autres conditions.

Quelles que soient les manœuvres de l'adversaire, quelles que soient les divisions, partir des aspirations et des revendications permet d'unir et de surmonter les obstacles.

Dans l'entreprise, aujourd'hui, dans un contexte radicalement différent, nous pouvons nous inspirer de ce patient travail pour surmonter le poison de la division, pour rassembler, pour construire une visée collective de progrès social.

Sans ce travail opiniâtre à partir des revendications, la résistance n'aurait pas eu ce caractère à la fois national et populaire, unissant, indépendamment des convictions et des croyances.

Le chemin fut certes difficile et semé d'embûches.

Il fallut surmonter bien des réticences et des répugnances. Pourtant, malgré la clandestinité, l'action revendicative et une démarche syndicale lucide, conduisirent progressivement aux accords du Perreux du 17 avril 1943.

Les lignes avaient bougé parce des forces organisées s'étaient créées dans la vie, dans les luttes, grâce au travail des Comités populaires.

La reconstitution de l'unité de la CGT fut le résultat de la prise en compte de la réalité d'une masse qui avait évolué.

Quarante et un jours plus tard se constituait le CNR.

La force de persuasion unitaire des « accords du Perreux » eut vraisemblablement une influence déterminante sur cet événement, qualifié de « capital » par le général de Gaulle.

Soixante-dix ans après, la réalité sociale de notre pays en reste marquée.

Si la libération de la France s'est accompagnée de fantastiques progrès sociaux qui permirent le redressement national, nous le devons à ce vaste et obscur mouvement, à l'opiniâtreté et la force de conviction de milliers de femmes et d'hommes, au rôle de la classe ouvrière, du monde du travail et de notre syndicalisme dans la résistance.

Le programme du CNR puis sa mise en application furent nourris des combats antérieurs à la

guerre, des conquêtes sociales de 1936 et de l'expérience acquise dans la lutte quotidienne.

Se défaire du modèle social né après la guerre, en finir avec la protection sociale, les garanties collectives, les services publics, hante toujours le patronat.

C'est précisément la raison du déchaînement actuel du patronat et des forces réactionnaires contre le mouvement syndical et les conquêtes sociales issues de la mise en application du programme du CNR.

L'arme de la division, la calomnie, certains propos les plus nauséeux dans la presse contre le syndicalisme visent à affaiblir le camp des salariés.

L'audience des thèses et des partis d'extrême droite en France et en Europe, les complaisances et rapprochements dont ils bénéficient, présentent quelques similitudes avec la montée des fascismes dans les années trente.

Sur fond d'une grave crise économique et sociale, des forces profondes travaillent notre société.

Si l'avenir vient de loin, à l'inverse le ventre est encore fécond d'où naquit la bête immonde.

La soumission aux puissances du capital, le renoncement à l'action et au progrès, la désignation de bouc-émissaires entretiennent un terreau fertile pour l'extrême droite.

Or, nous en faisons serment ici : de toutes ses forces, la CGT combattra ces thèses étrangères et contraires à nos valeurs.

La CGT prend ses responsabilités pour alerter le monde du travail.

Votre combat, Camarades, votre mort nous éclairent.

Nous savons jusqu'à quelles extrémités peuvent aller nos adversaires de classe.

Mais, grâce à vous, nous savons aussi qu'il n'y a rien d'inéluctable, que l'indigne côtoie le sublime, que la victoire est quelquefois bien proche du désastre.

Vous nous avez donné une formidable leçon d'humanité.

Nous voulons rester dignes de vous.

**CHAQUE FEMME ET CHAQUE
HOMME DE NOTRE PAYS PEUT
COMPTER SUR LA CGT POUR
CONTINUER VOTRE COMBAT
POUR LA LIBERTÉ ET LE PRO-
GRÈS SOCIAL**

Les copains qui restez
soyez dignes de nous !
Les 27 qui sont mourir sm

ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIERS, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise. Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS Direction des Accords Collectifs.

Tél. : 01 76 60 85 32 - dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ACTION SOCIALE